

## Procès-verbal

### de l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

<b>Date</b>	:	<b>Jeudi 5 mai 2011</b>	
<b>Heure</b>	:	17 heures	
<b>Lieu</b>	:	Centre Intercommunal de Glace de Malley – CIGM -	
<b>Présidence</b>	:	M. Gustave MUHEIM	
<b>Bureau de coordination</b>	:	Mme Patrizia DARBELLAY	Secrétaire générale
		MM. Jean-François THONNEY	Secteur Est
		Daniel GROSCLAUDE	Secteur Nord
		Bernard BURRI	Secteur Est
		Serge SAVOY	Secteur Nord
		Alain GILLIERON	Secteur Ouest
		Daniel BRELAZ	Lausanne
		Michel TENDON	Secteur Ouest
<b>PV rédigé par</b>	:	Mme Fabienne SAUGY	Lausanne Région

---

### **AGENDA**

**La prochaine Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région,  
aura lieu le mercredi 21 septembre 2011 à 17h30 à Prilly**

---

Monsieur Gustave Muheim, président de Lausanne Région, ouvre la séance en saluant les participants et en excusant diverses personnalités.

Il passe la parole à Monsieur Marcel Gorgé, ancien président de la COREL, préfet honoraire du district de Lausanne et actuel président du Conseil d'administration du Centre Intercommunal de Glace de Malley qui souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

Monsieur Muheim propose, comme scrutateurs, Messieurs Serge Terribilini, préfet de Lausanne et Etienne Roy, préfet de l'Ouest lausannois, qui acceptent.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans remarque.

**2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 2010 au Mont-sur-Lausanne**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Message du président**

Monsieur Gustave Muheim donne lecture de son message à l'Assemblée (annexe 1).

**4. Rapport d'activités 2010 des présidents de secteur**

Monsieur Serge Savoy, président du secteur Nord en 2010 et Syndic de Poliez-Pittet, lit son rapport (annexe 2).

Monsieur Jean-François Thonney, président du secteur Est en 2010 et Syndic de Pully, lit son rapport (annexe 3).

Monsieur Michel Tendon, président du secteur ouest et Syndic de Crissier, lit son rapport (annexe 4).

Le rapport d'activités 2010 de Lausanne Région a été reçu dans les communes.

La parole n'est demandée pour aucun de ces rapports d'activités.

***L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les rapports d'activités 2010 des trois secteurs et de Lausanne Région.***

**5. Comptes 2010**

Monsieur Muheim passe en revue les comptes 2010 des différents départements de Lausanne Région, ainsi que ceux de Fonds Capital Développement.

La parole n'est pas demandée sur les comptes 2010.

### **5.1. Rapport de l'organe de révision**

Monsieur Peissard de la fiduciaire Fidinter – organe de révision - lit son rapport établi suite à la révision des comptes 2010 de Lausanne Région (annexe 5).

### **5.2. Rapport de la commission de gestion**

La parole est donnée au représentant de la commission de gestion, Monsieur Urs Lauper, syndic de Bretigny-sur-Morrens, qui lit le rapport de la commission (annexe 6). Ce dernier n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée.

Monsieur Muheim soumet au vote des communes membres les comptes 2010, ainsi que la décharge de la commission de gestion et du Bureau de coordination :

***L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes 2010 de Lausanne Région et du Fonds Capital Développement – annexes 7 et 8 - et donne décharge à la commission de gestion et au Bureau de coordination.***

### **5.3. Nomination de l'organe de révision pour 2012**

La fiduciaire Fidinter est candidate. La candidature est soumise par Monsieur Muheim au vote des communes :

***L'Assemblée accepte à l'unanimité la fiduciaire Fidinter pour effectuer la révision des comptes 2011 de Lausanne Région.***

## **6. DUO 15-18**

Madame Michèle Gay-Vallotton, co-présidente de la Commission Formation et Emploi des Jeunes de Lausanne Région présente l'évaluation de ce projet-pilote mis en œuvre par Caritas Vaud. Cette évaluation relève les points forts de ce projet de prévention, mais aussi les points à améliorer. Elle débouche sur un préavis qui demande une prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2012, du financement de ce projet-pilote, afin d'avoir trois années effectives de DUO. Ce préavis a été accepté par le Bureau de coordination de Lausanne Région, avalisant ainsi la demande de la commission Formation et Emploi des Jeunes. Une évaluation définitive aura donc lieu au printemps 2012.

Suite aux demandes des préfets, il est annoncé en assemblée que l'évaluation de ce projet-pilote sera envoyée aux communes membres et aux préfets concernés.

## **7. Divers et propositions individuelles**

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance et passe la parole à Monsieur Jean-Luc Piguet, directeur du CIGM, pour une présentation des activités du centre.

Fabienne Saugy  
Avec l'approbation de M. G. Muheim

- Annexes :
1. Message du président ;
  2. Rapport d'activités 2010 du secteur Nord ;
  3. Rapport d'activités 2010 du secteur Est ;
  4. Rapport d'activités 2010 du secteur Ouest ;
  5. Rapport de l'organe de révision ;
  6. Rapport de la commission de gestion ;
  7. Comptes 2010 Lausanne Région ;
  8. Comptes 2010 Fonds Capital Développement.

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir la dernière assemblée générale de la législature de Lausanne Région dans ce temple de la glace, et des sports qui lui sont liés. Depuis 2007, le CIGM représente la première structure sportive dont les charges d'exploitation sont soutenues de manière pérenne par la plupart de nos communes membres. Qu'elles en soient ici particulièrement remerciées.

En préambule, j'ai le plaisir de saluer l'ancien président de la COREL et Préfet honoraire du district de Lausanne, et actuel président du Conseil d'administration du CIGM, Monsieur Marcel Gorgé. J'ai aussi le plaisir de saluer le représentant du Conseil d'Etat, Monsieur le Préfet Serge Terribilini, ainsi que son collègue Monsieur Etienne Roy. Un salut collectif à toutes les autres personnalités présentes parmi nous, que je ne citerai pas mais avec lesquelles nous trinquerons volontiers à l'issue de notre assemblée.

Les personnes excusées sont nombreuses, la BCV nous faisant concurrence avec son assemblée générale. Les Municipalités de Lutry, de Montpreveyres et de Bottens regrettent de ne pas pouvoir être des nôtres, mais ce n'est que partie remise.

Avant de me saisir de l'ordre du jour, je suis très heureux de pouvoir passer la parole à notre président honoraire, Marcel Gorgé. Les anciens se souviennent de ce temps pas si lointain où la COREL peinait à « fixer ses repères », donc à « monter en puissance » avec ses propres ressources politiques. Le Bureau de coordination de l'époque demanda l'autorisation au Conseil d'Etat de lui déléguer pour quelques mois, qui se sont transformés en quelques années, Monsieur le Préfet du district de Lausanne. Homme de dialogue et de consensus, Marcel a posé des jalons qui ont permis à ses successeurs de travailler dans la sérénité.

---

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

A la veille de cette fin de législature, nous pouvons regarder avec fierté le chemin parcouru ces cinq dernières années. A nouveau, sans besoins d'effets de manches, les nombreuses personnes, déléguées dans nos non moins nombreuses commissions, ont travaillé avec efficacité et sans parti pris. Je ne vais pas vous faire ici une énumération des objectifs fixés et atteints, nos rapports de gestion annuels étant suffisamment étoffés en la matière.

Par contre, je tiens à remercier ici sincèrement toutes ces petites fourmis qui font que Lausanne Région existe. Grâce à elles, nous sommes considérés comme un partenaire à part entière par les instances cantonales, quand bien-même nous ne représentons pas un niveau institutionnel. Comme nous n'avons (heureusement) pas le pouvoir de contraindre, nous avons l'obligation de convaincre. Et croyez-moi, vos commissaires excellent en la matière !

Nombre d'entre vous seront à nouveau avec nous lors de la prochaine législature. Quelques-uns d'entre vous ont décidé de « raccrocher le tablier » après de nombreuses années de bons et loyaux services. Que vous ayez décidé d'ouvrir un nouveau chapitre ou décidé de fermer le livre de votre vie politique communale importe peu ; vous êtes le ciment de notre construction régionale, au profit exclusif de nos habitants et de nos entreprises, et à ce titre, vous méritez toute reconnaissance.

Au cours de cette législature, nous avons mis en place des nouveaux soutiens aux personnes fragilisées. Un effort tout particulier en faveur des jeunes est à relever. Ces actions, qui s'inscrivent en complément du filet social cantonal, ne sont pas redondantes mais simplement de proximité, là où les mailles de la « machine administrative » sont trop larges pour intervenir efficacement. C'est d'ailleurs une tâche dont l'exécution est très clairement de la responsabilité des communes.

Nous avons aussi fait avancer le dossier des participations aux infrastructures à vocation régionale. Comme indiqué dans mon préambule, nous sommes passés de la théorie à la pratique avec le CIGM. Pour cette législature de cinq ans, c'est un montant avoisinant les 2 millions qui est venu diminuer la charge de Lausanne, Prilly et Renens, qui auront assumé les 14 millions restants.

Un projet qui prenait l'eau depuis un quart de siècle est revenu sur le devant de la scène. Vous l'aurez compris, il s'agit de la future piscine couverte conçue pour répondre aux besoins scolaires et de loisirs des petits et grands de la région. L'avant-projet a reçu un accueil encourageant lors de sa présentation dans les secteurs en 2009. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts et les flots ont été endigués pour donner corps au projet. Ce dossier passera dans la phase pratique de réalisation lors de la prochaine législature.

Un esprit sain dans un corps sain. Pour le corps, nos actions sont donc en marche. Reste donc l'esprit. C'est aussi un défi auquel nous nous devons de trouver une réponse régionale, autre que celle qui veut que « c'est compris dans la péréquation ». Depuis 25 ans, certaines communes membres à l'époque de la CIURL, ancêtre de la COREL qui a reçu notre nouvelle appellation, participent au financement de 4 institutions culturelles lausannoises. La somme annuelle est respectable, puisqu'à six chiffres, mais elle n'est pas en adéquation avec le coût réel assumé par la Capitale.

Depuis de nombreuses années, les regards se tournent aussi en direction du canton et son futur projet de loi sur la culture. Je ne demande pas ici que l'Etat se substitue aux communes, mais je l'appelle à s'inspirer de la pratique participative de nombreux autres cantons, conscients que la notion de participation spontanée et volontaire des communes a des limites, que l'on franchira, tel le Rubicon l'a été par les légions romaines. D'autres régions de notre canton se sont structurées en matière de répartition des charges culturelles. Ce sujet sera donc repris avec vous lors d'une prochaine réunion de secteur. Nos associations faïtières fédérales le disent avec force : sans les villes et les communes, il n'y a pas de culture !

S'agissant de la nouvelle péréquation intercommunale, en vigueur depuis 4 mois, votre Commission de Financement régional travaille à « mettre des mots » en face des chiffres. Plusieurs séances, réunissant représentants politiques et boursiers, ont permis de faire avancer le dossier. Une première certitude : le coût de l'administration par habitant progresse plus vite que la croissance de la population. Les charges liées à la sécurité subissent le même sort. D'autres charges imposées sont aussi la cause qui justifie le critère « population » dans la nouvelle péréquation financière. Votre Commission continue son travail et espère pouvoir venir devant vous lors de votre prochaine assemblée.

Cette thématique est aussi centrale sur le plan helvétique. La Conférence tripartite sur les agglomérations, réunissant des représentants politiques des trois niveaux institutionnels, a commandé un rapport éloquent en matière de financement et compensation des charges dans les agglomérations. Pour simplifier, je dirais qu'il y a autant de méthodes que de structures d'agglomération. Invité à un récent séminaire sur ce sujet, j'ai à nouveau pu prendre la mesure de l'immense fossé qui sépare les communes des niveaux supérieurs. J'ai mis à profit cette invitation pour exprimer une position, validée par l'association des communes suisses, dont voici un bref extrait :

*Nous appelons de nos vœux que l'organisation de séminaires sur cette thématique soit intensifiée, avec la participation active d'acteurs locaux et régionaux qui ont « les mains dans la farine ». Exprimé différemment, nous nous devons de « faire envie » aux élues et aux élus de notre Pays de pouvoir participer à ce grand chantier. De sa réussite dépend de façon majeure la cohésion entre villes et campagnes, dont les habitants sont en « transhumance réciproque journalière ».*

*Mais il ne suffira pas de se rencontrer pour résoudre l'équation précitée. Il y a un immense travail de fond à faire auprès des autorités des trois niveaux. Il s'agit de les amener à se transcender par rapport à leur quotidien, trop souvent fait de reports voire d'abandons de projets, par manque de ressources financières « visibles ». Dans la politique des agglomérations l'argent est aussi le nerf de la guerre, mais une guerre qui n'a pas le droit de faire des vaincus.*

*Comment mener une guerre qui ne débouche que sur des gagnants ? Si la « recette miracle » n'existe pas, il y a le bon sens populaire, celui qui dicte qu'il faut faire avec l'argent que l'on a et pas avec celui que l'on espère. Ceci sous-tend une mutation des mentalités qui pratiquent la politique de l'autruche, de façon à ne pas devoir faire face à la réalité des charges, donc des moyens pour y faire face, que provoque la très forte concentration des populations au sein des agglomérations.*

*Le discours du « moins d'impôts » est très porteur sur le plan électoral. Mais lorsqu'il s'accompagne du refus, par exemple cantonal, de changement des bases légales pour un partage équitable des charges, les éléments sont réunis pour porter un coup fatal aux projets d'agglomérations. Sans vouloir « montrer du doigt » l'un ou l'autre niveau institutionnel, je laisse à votre appréciation le récent projet fédéral de faire participer les cantons aux charges de transports, pour 300 millions par année, somme représentant très exactement les montants que la Confédération va libérer annuellement en faveur des infrastructures des agglomérations, éligibles par le fonds éponyme ?*

*Je conclurai ma brève déclaration par un rappel important : le niveau communal ne peut pas se retrancher derrière une base légale pour refuser une participation, et pour cause, les communes ne légifèrent pas, elles réglementent ! Travaillons ensemble à faire évoluer les mentalités et valorisons le courage politique. Le 4<sup>ème</sup> niveau institutionnel, celui des agglomérations, ne bénéficie pas des pré-requis nécessaires à son acceptation par le Souverain. Le rapport qui nous réunit aujourd'hui présente la somme du génie helvétique. Faisons le connaître autour de nous et notre cause progressera.*

*Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, il ne suffit plus que notre Conseil d'Etat annonce « urbi et orbi » planifier 2.36 milliards d'investissements sur 4 ans pour l'affranchir de l'attente participative des communes concernées par des investissements pharaoniques. Certaines d'ailleurs devront demander au même Conseil d'Etat de les autoriser à dé plafonner leur limite d'investissements, avec tous les risques que cela comporte. S'agissant des investissements prévus par les communes d'ici 2014, je ne connais pas le chiffre. Par contre, l'addition des investissements communaux sur les 4 dernières années n'ont rien à envier aux 2.36 milliards cantonaux. Et comme le canton encaisse les 2/3 du total des recettes fiscales, je vous laisse chercher l'erreur !*

*Vos représentants au sein des schémas directeurs du PALM, et des autres projets vaudois d'agglomération, appellent de leurs vœux l'ouverture d'un véritable dialogue avec le Conseil d'Etat et non d'une épreuve de force, qui ne manquerait pas de se faire jour à l'aube des élections cantonales. Nous avons tous le même but : assurer le bien-être de nos concitoyens.*

*En matière de promotion économique, d'aucuns voudraient, d'un coup de baguette magique, imposer un moratoire au développement économique de notre canton, pour résoudre les effets, dits négatifs, de notre croissance. La réalité est bien plus complexe que tout chef d'entreprise connaît bien. Il n'y a pas si longtemps, nous regardions envieux les Zurichois et les Bâlois développer leurs infrastructures, grâce à la dynamique de leur tissu économique. Aujourd'hui, il n'y a plus d'envieux à travers la frontière des langues, mais un processus de rattrapage pour le bassin lémanique.*

Notre Office de promotion économique promeut depuis 1998 la qualité de notre région et de ses habitants. Aujourd'hui, nous sommes un peu « responsables » du succès que rencontre notre canton, et nous en sommes fiers. Il ne suffit pas de tourner un interrupteur pour arrêter la croissance. Par contre, à défaut de pouvoir l'anticiper, nous nous devons de l'accompagner. Nous sommes nombreux à préférer voir nos habitants en activité plutôt qu'à attendre une hypothétique reprise.

Patrimoine suisse a reconnu la très haute qualité du travail du SDOL, effectué par les 8 communes du district de l'Ouest et de Lausanne, en matière de mise en valeur de leur territoire, d'organisation de leur développement et de création d'une identité cohérente. La remise officielle du Prix Wakker aura lieu dans quelques semaines. Cette reconnaissance est un signe des plus encourageants pour les travaux des autres schémas directeurs de notre région. Elle fait suite à l'excellente notation du PALM par les instances fédérales. Nous ne sommes donc pas dans une dynamique de repli régional, n'en déplaise aux « y'a qu'à » !

Pour conclure, un nouveau message à l'intention des instances cantonales : le Plan directeur cantonal impose aux 10 nouveaux districts d'élaborer, d'ici 2013, un Plan directeur régional. Si pour le SDOL cela ne devrait pas poser un problème, et pour cause, les 8 communes du SDOL représentant le district, il n'en ira pas de même autour de Lausanne. Nos communes de l'Est, impliquées dans le PALM, ont décidé de ne pas « mettre les pieds au mur » et de collaborer avec les 28 autres entités communales du district de Lavaux-Oron. Si ce travail pouvait au moins déboucher sur la mise en place de transports publics efficaces pour nos partenaires « des hauts », un pas de géant attendu depuis 20 ans serait accompli.

Cette question se posera aussi pour nos membres du secteur Nord, partenaire d'un schéma directeur dans le cadre du PALM. Alors, Mesdames et Messieurs les planificateurs des instances cantonales, travaillez à l'avenir de manière à éviter la multiplication des strates qui, contrairement aux pains, sont devenues parfaitement indigestes. Nous en serions bienheureux sans attendre pour autant la béatification.

Belmont, le 5 mai 2011

Gustave Muheim, président

---

## Secteur Est de Lausanne Région Rapport d'activités mars 2010 - février 2011

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Les représentants des communes du Secteur Est se sont réunis à deux reprises entre mars 2010 et février 2011 : le 1<sup>er</sup> septembre 2010 à Mézières et le 16 février 2011 aux Cullayes.

### Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2010

---

Différentes informations nous ont été données par Monsieur Muheim, Président de Lausanne Région,

- dans le domaine de l'imposition (Lausanne Région s'est associée à Région Nyon pour proposer une solution au canton suite au projet de fixer une disposition relative à la taxe prélevée sur les propriétaires en faveur des infrastructures communautaires),
- sur la participation au financement du déficit du CIGM et sur les travaux en vue de trouver une forme juridique au financement du déficit d'exploitation de la future piscine couverte projetée dans le cadre de Métamorphose,
- et sur le développement, sous l'égide du Préfet, d'un dispositif de prévention de la délinquance juvénile.

A propos du premier Salon des métiers et de la Formation Lausanne, la coordinatrice des Affaires régionales - dont je salue ici le travail et la disponibilité - a remercié les communes qui ont mis des apprenants à disposition.

Monsieur Muheim nous a ensuite présenté le budget 2011, globalement inférieur à celui de 2010, en raison notamment de l'augmentation du nombre d'habitants. Il a également relevé le lancement d'une étude à propos du tourisme, dont nous attendons les résultats avec grand intérêt.

Enfin, Monsieur Muheim nous a fait part de son vœu de réactiver la Commission Financement régional, en vue de proposer des définitions de critères donnant lieu à des rétrocessions pour les charges des villes centres. Notre secteur, comme il l'a demandé, y a délégué deux représentants politiques - MM. Saugy (Mézières) et Moser (Belmont) - et deux techniques - MM. Pasche (Savigny) et Chuard (Pully).

### Séance du 16 février 2011

---

Lors de cette séance, le président de Lausanne Région a notamment informé sur les rencontres de la commission Dépendances et prévention avec les préfets, sur l'édition de la nouvelle brochure « Au service des entreprises », et sur l'importante fréquentation du

Salon des Métiers et de la Formation Lausanne, dont les visiteurs - plus de 20'000 - provenaient, selon les constatations de Lausanne Région, de Lausanne, de l'Ouest lausannois et du Nord vaudois.

Monsieur Muheim nous a également fait part d'une étude en cours sur le tourisme lancée par le canton, qui a demandé à Lausanne Région d'en attendre les résultats avant de débiter la sienne, et a relevé que l'étude à venir de Lausanne Région sera financée à 80% par le canton, sur les fonds de la LADE (loi sur l'appui au développement économique).

Les membres présents ont ensuite pris connaissance du bon résultat des comptes 2010, dont l'excédent de produit s'élève à CHF 40'000.00.

En raison de la démission de Mme Sylvie Robert-Progin, syndique de Montpreveyres, un nouveau représentant a été nommé à la commission de gestion par les membres du secteur. Il s'agit de Monsieur Gilbert Moser, suppléant et candidat à ce poste. Proposition a été faite de nommer à la suppléance Mme Isabelle Mermoud, qui a accepté.

Les membres ont également été informés par Monsieur O. Tosato que, sur le site du Chalet-à-Gobet, où les écuries ont brûlé, un projet « La porte des étoiles » (parc périurbain avec un observatoire, un planétarium et l'Espace des Inventions) est en recherche de fonds. Une fondation a été créée avec pour objectif de récolter les 8 millions nécessaires à ce projet d'ici fin 2011, faute de quoi il sera abandonné.

Enfin, Monsieur Burri indique qu'en 2012, suite à la fusion de sa commune des Cullayes avec celle de Servion (la nouvelle commune s'appellera Servion et aura les armoiries des Cullayes), Lausanne Région s'agrandira de 1080 habitants, d'un Zoo et d'un tropicarium !

\* \* \* \* \*

Mesdames, Messieurs, comme dit l'adage, toute chose à une fin. Notre séance de ce jour marque celle de ma participation aux débats et activités de cette assemblée. A cette occasion, je tiens à vous faire part de mes vifs remerciements pour la saine collaboration qui y a toujours régné.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier tous les délégués des communes du Secteur Est pour leur engagement et leur contribution au développement et à l'amélioration de la qualité de vie dans nos communes. Je me réjouis de découvrir au fil de mes pérégrinations futures ici et là, par monts et par vaux, les résultats concrets de vos travaux, que je vous souhaite fructueux et riches en enseignements, face aux dossiers importants qui sont en cours et aux grands défis qui nous font face. Bonne continuation à vous toutes et vous tous !

Le président du Secteur Est

J.-F. Thonney

## Secteur Ouest de Lausanne Région

Le Conseil du secteur Ouest de Lausanne-Région a tenu en 2010 :

- 2 séances, sous la présidence de M. André GORGERAT, Syndic de Chavannes-près-Renens :
- Faute d'objets à traiter, la séance fixée initialement au 10 novembre 2010, sous la présidence de M. Michel TENDON, Syndic de Crissier, a été annulée et reportée à une date ultérieure.

Les principaux objets traités ont été :

- Informations du président :
  - Commission Transports
  - Taxe prélevée sur les propriétaires en faveur des infrastructures communautaires (EMPD)
  - PALM
  - Commission Déchets
  - Dissolution de l'Association de la Région d'ORON (ARO)
  - CIGM
  - Financement régional
  - Trophée PERL
  - Piscine olympique dans le cadre du projet Métamorphose (représentation membres dans le dit projet)
  - Engagement d'une chargée de communication à 40% pour le PALM
- Comptes 2009 de Lausanne Région
- Présentation Budget 2011 accompagné de son préavis en vue de l'Assemblée Générale du 30.09.2010, comprenant entre autres :
  - Agglomération (fonctionnement, produits, études, etc.)
  - Promotion Economique
  - Commission Information Jeunesse
  - Territoire et Equipements
  - Toxicomanie
  - Participation au dispositif lausannois
  - Etc.
- Livre SDOL
- Comptages quinquennaux
- Stratégie touristique régionale
- Nomination de deux représentants politiques et deux représentants techniques à la Commission « Financement régional »

La séance du 24 mars 2010, s'est déroulée au Bât. Culturel de la Migros ARC-Cour de l'Abbatiale à Romainmôtier, sur invitation de M. Etienne Roy, Préfet.

En dehors de cela, le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a reçu plusieurs de ses représentants dans les différents groupes de travail, commissions ou plates-formes pour un tour d'horizon général sur leurs activités.

Suite au décès de M. Michel Wehrli, Syndic de Bussigny, survenu le 5 décembre 2009, Mme Claudine Wyssa a été nommée à l'unanimité en mars 2010 pour lui succéder.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et plein succès dans ses tâches de syndique.

### VALORSA

Voir avec la personne qui s'en occupe.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements ou compléments d'informations.

Lausanne, le 25 février 2011 - fs

## **Lausanne Région, secteur Nord**

### ***Rapport 2010***

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Les séances du secteur Nord ont eu lieu à Villars-Tiercelin le 24 février et à Poliez-Pittet le 15 septembre 2010.

#### **Séance du 24 février**

Une part importante de l'ordre du jour est réservée aux informations de Lausanne Région données par son président, M. Muheim sur :

- les problèmes rencontrés par la commune de Romanel concernant le financement de l'élimination des déchets et l'appel de sa Municipalité auprès du Tribunal fédéral;
- le projet PALM;
- les comptes 2009 en vue de l'assemblée générale de printemps;
- le fonds "Capital développement".

Ces informations sont complétées par celles de :

- Mme Savary concernant le projet DUO 15-18 et les causes du retard pris sur les études "Femmes en marge";
- Mme Gyger Présidente de la section "Toxicomanie";
- Mme Darbellay sur les comptages quinquennaux et la stratégie régionale touristique.

#### **Séance du 15 septembre**

M. Muheim, Président communique les informations sur :

- le protocole additionnel reçu par les communes du périmètre PALM;
- la participation des communes au déficit du CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley);
- la rencontre avec les préfets sous l'égide de la commission "Toxicomanie";
- le groupe technique du projet Métamorphose;
- le Salon des Métiers et de la Formation Lausanne à Beaulieu;
- le flyer de promotion du projet DUO 15-18 avec des élèves de l'OPTI.

Mme Savary rappelle que la commission "Toxicomanie" organise une journée "Femmes en marge : un monde à part".

Concernant l'assemblée générale d'automne, M. Muheim présente et commente les différents postes du budget 2011, notamment la subvention à l'espace des Inventiones qui fête 10 ans d'activités, le coût du Dimanche Sportif ou encore l'abaissement de l'amortissement des comptages routiers.

M. Muheim souhaite aussi réactiver la commission "Financement régional".

M. Lauper, syndic de Bretigny/Morrens est élu à la commission de gestion pour représenter le secteur Nord.

M. Rapin, syndic de Villars-Tiercelin donne des informations concernant le projet Eole Jorat Nord qui prévoit l'implantation de 5 éoliennes, touchant 2 communes de Lausanne Région. M. Pidoux, municipal lausannois, complète cette information avec le projet Eole Jorat Sud qui concerne la commune de Lausanne.

M. Rapin donne aussi des informations sur le projet de Parc du Jorat, zone verte protégée et sur la construction du premier Sentier Handicap Nature d'Europe.

Merci à chacune et à chacun des délégués du secteur Nord de son engagement et à tous de l'attention accordée à la lecture de ce rapport.

Poliez-Pittet, le 21 avril 2011

Serge Savoy